



# LE 05 NOVEMBRE L'HEURE EST À LA MOBILISATION GÉNÉRALE!

**APPEL à la GRÈVE**  
**RASSEMBLEMENT devant le Rectorat d'Orléans,**  
**à 12h30 BARBECUE GÉANT**

A l'heure où les salariés sont confrontés à une opération de remise en cause générale de leurs conditions de vie et de travail pour toujours plus de gains pour les actionnaires, et de rentabilité pour les marchés financiers, gouvernement et patronat, tentent par les méthodes les plus répressives de museler la liberté d'expression, le droit de se syndiquer, de faire grève et de manifester.

Des agents de la SNCF sont sanctionnés pour le combat d'intérêt général qu'ils mènent pour des transports publics de passagers et de marchandises, des salariés de l'énergie qui luttent pour la réappropriation publique de la production, du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz sont poursuivis en justice, d'autres syndicalistes du secteur privé qui défendent leur travail sont eux aussi traînés devant la justice.

En région Centre, la veille de la rentrée scolaire les deux secrétaires académiques de la CGT Educ' action et du SNETAA-FO sont suspendus de leur poste d'enseignant par le rectorat au prétexte de perturber l'omerta qui règne dans cette administration, c'est inacceptable.

Après le montage d'un rapport à charge contre ces deux responsables syndicaux de l'Éducation Nationale au niveau régional, l'administration essaie de transférer ses propres responsabilités sur le dos de celles et ceux qui se battent pour défendre le service public de l'Éducation Nationale, contre le tri social des élèves, pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins.

Cette escalade inadmissible qui vient d'être déclenchée par le rectorat sous l'autorité des représentants de l'État constitue un acte grave de remise en cause des relations sociales et d'atteintes partiales à l'exercice du droit syndical et aux libertés individuelles.

De telles pratiques criminalisant le fait syndical rappellent de sombres périodes durant lesquelles les syndicalistes ont lourdement payé leur engagement pour défendre les libertés et la démocratie. C'est pour tenter de rompre les liens qu'ils entretiennent avec les personnels de l'établissement que ces deux enseignants ont été privés de leur droit au travail ce qui porte en tout premier lieu préjudice aux élèves. Tenter de les isoler sur des prétextes fallacieux pour justifier ces mesures disciplinaires et éviter la confrontation publique sur les graves dysfonctionnements dans cette administration au plan régional, est contraire aux principes républicains.

**POUR**  
**LA LIBERTÉ D'OPINION**  
**LA LIBERTÉ D'EXPRESSION**  
**L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL**  
**AU TRAVAIL**

**CONTRE**  
**LA RÉPRESSION**  
**SYNDICALE**

PÉTITION en ligne:

<https://www.change.org/p/laure-archer-stop-à-la-répression-anti-syndicale-à-orléans-tout-soutenons-marie-paule-e-professeure>